



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120036

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/11/2024 10H08 C:000008 I:39277  
V/REF : 968520  
V/Email reçu le Mardi 05/11/2024 a 10H08

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 3853  
IMMEUBLE : EGLISETTE 2 - 3853  
RUE DE L'EGLISETTE / IMPASSE  
DES GENEVRIERS  
01100 OYONNAX

Feillens, le 02 Décembre 2024

Référence Marché: M\_230509003-1

LOCALISATION : 611 RUE DE L'EGLISETTE - OYONNAX - M/MME BESSON 0622017861 OU 0474813834  
RDC - LOGT 1220

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTE FENETRE (BLOQUER FERMER)  
MS00001 - MS00052

Donneur d'ordre : M. J. KASSA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13 NOVEMBRE 2024 A 09H45  
REPLACEMENT CREMONE SUR PORTE FENETRE  
REGLAGE ET GRAISSAGE PORTE FENETRE  
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 29/11/24 a 17H47 M. J. KASSA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|------------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement              | 1    | 91,01   | 91,01 |
| 1,00     | MS00048-Rempl.Crémone tetiere verrouill. | 1    | 50,56   | 50,56 |
| 1,00     | MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre    | 1    | 40,45   | 40,45 |

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4120036**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 182,02        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 18,20         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>200,22</b> |

**Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 968520 du 05/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MR BESSON Jean  
MME BESSON Florence  
611 Rue de l'Eglise  
01100 OYONNAX

### Référence de la Demande

N°: 785 405 du 29/10/2024

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230509003-1

Téléphone : 06.22.01.78.61 / 04.74.81.38.34  
03853-00009-00012-00020 H / Type 4 / RDC

Date entrée: 01/07/2014

### Délai

Date limite exécution : 20/11/2024

### Observations

Téléphone locataire: 04-74-81-38-34 OU 06-22-01-78-61

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                                                       | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                                                                 | 1,00 | 91,02 | 91,02 | 9,10   | 100,12    |
| MS00052 Réglage porte fenêtre<br>compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne,<br>gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu<br>et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions<br>BLOQUER FERMER | 1,00 | 40,45 | 40,45 | 4,05   | 44,50     |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 131,47 |
| Total TVA  | 13,15  |
| Total TTC  | 144,62 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par KASSA Jérémy le 05/11/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



## Bon de Commande

N° : 968520 du 05/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **611 Rue de l'Eglisette 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **05/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 968520